



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 22 novembre 2018

Madame la Présidente
Conseil département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Reclassement en catégorie A des assistants socio-éducatifs et EJE / revalorisation des conseillers socio-éducatifs – Situation des agents contractuels au 01/02/19

Madame la Présidente,

Le 1er février prochain, les agents des cadres d'emploi des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants seront reclassés en catégorie A. Ils bénéficieront à cet effet d'une revalorisation indiciaire, tout comme les conseillers socio-éducatifs.

Par ce courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des agents contractuels (CDD et CDI) exerçant ces fonctions au sein de notre Collectivité.

Afin d'offrir un traitement équitable entre tous les agents, nous vous proposons de bien vouloir appliquer ces revalorisations indiciaires également aux agents contractuels dès le 1er février 2019 et de ne pas attendre le renouvellement de leur contrat. Cela peut bien entendu se concrétiser par l'établissement d'avenants individuels pour chacun et chacune d'entre eux.

Nous espérons vivement que cette proposition puisse être retenue. Si tel était le cas, les agents concernés vous en seraient particulièrement reconnaissants.

Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général du syndicat
Force Ouvrière

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

